

## Rapport d'activité 2014 du Consortium (extraits)

Le nombre d'épreuves réalisées en 2014 (2696 unités) a augmenté de 308 unités par rapport à 2013. 1951 Titres de compétence délivrés via les épreuves de validation, soit 12,5% de plus par rapport à 2013.

L'augmentation de Titres de compétence via la Reconnaissance des Acquis de Formation a été confirmée en 2014. 3663 Titres ont été délivrés en 2014, soit une augmentation de 438 unités.

En 2014, 5.614 qualifications ont été délivrées par le Consortium de validation des compétences par voie d'épreuves ou par voie de reconnaissance des acquis, soit 13,2% de plus qu'en 2013.

L'ensemble des opérateurs ont participé à cette évolution dans le cadre de subsides qui n'ont pas évolué en 2014, mais qui évolueront en 2015 pour les opérateurs wallons. L'IFAPME, Le Forem et des P.O. de l'Enseignement de promotion sociale continuent à compenser en partie sur fonds propres.

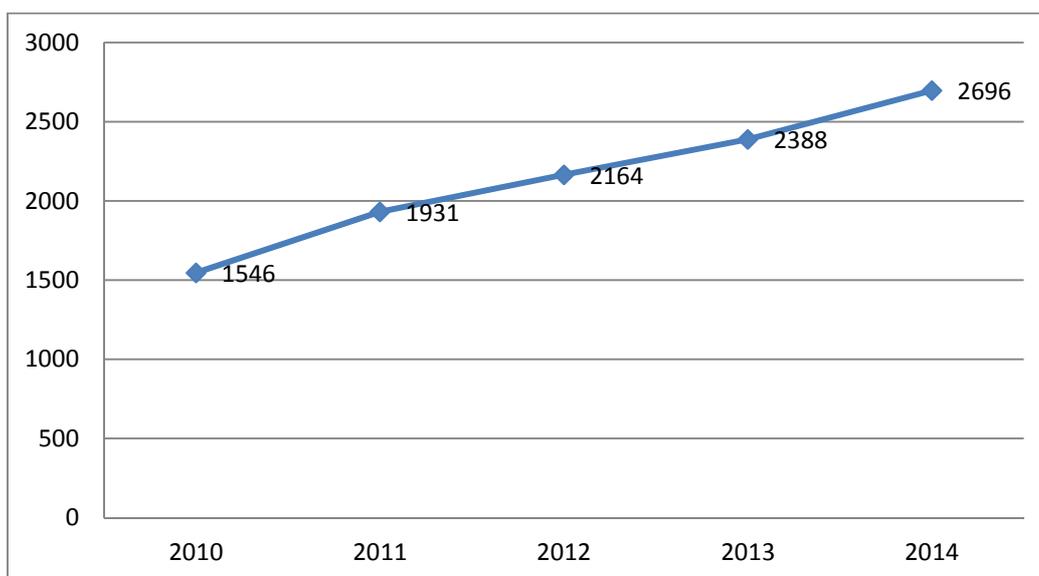


FIGURE 1: Nombre d'épreuves (2010-2014)

## Epreuves

On compte 39 métiers pour lesquels des sessions ont eu lieu (3 métiers de plus), recouvrant 84 unités de compétence.

En 2013, les **5 métiers pour lesquels le plus d'épreuves** ont été organisées se présentent comme suit:

- Aide-ménager : 737 épreuves
- Employé administratif : 517 épreuves
- Technicien PC & Réseaux : 184 épreuves
- Installateur électricien résidentiel : 118 épreuves
- Aide-comptable : 106 épreuves

En 2013, l'aide-ménagère a gardé la tête du classement en terme de nombre d'épreuves réalisées.

Le **taux de réussite moyen** des candidats aux épreuves de validation s'élève en 2013 à 72,4%. Léger tassement de 0,2% de ce taux.

La **répartition hommes-femmes** reste stable en 2014. Les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes à s'inscrire à la validation des compétences (53% d'homme pour 47% de femmes).

Le **profil socio-professionnel du candidat** à la validation des compétences reste majoritairement celui du chercheur d'emploi (61,5%).

## Reconnaissance des acquis de formation

La reconnaissance des acquis de formation continue son développement en 2014.

Pour rappel, ce sont les opérateurs de formation professionnelle partenaires du Consortium (Bruxelles Formation, Forem, IFAPME) qui introduisent un dossier de demande de correspondance entre leur formation et l'épreuve finale et le référentiel de validation des compétences comprenant la grille d'évaluation. Dans le cas d'acceptation du dossier, les candidats ayant réussi l'épreuve finale sanctionnant la formation se voient décerner un Titre ou plusieurs Titres de compétence correspondants. Ainsi, cette année, le Consortium a doublé le nombre de dossiers de correspondance traités atteignant le nombre de 18 approbations de dossiers.

## Lignes de force du Consortium en 2014

La Commission consultative et d'agrément, réunissant les partenaires sociaux, les Services publics de l'emploi et des représentants du Comité directeur, a instruit et adopté, en décembre 2014, une Note d'orientation stratégique 2015-2019 portant sur l'ensemble de la législature et qui porte sur les axes suivants <sup>1</sup> :

### Actions prioritaires de 2014 à 2019

- Développer les usages sociaux et économiques de la validation.
- Renforcer la collaboration avec les acteurs en charge des travailleurs en difficulté.
- Augmenter les reprises en formation/enseignement.
- Mettre en œuvre l'approche dossier.

### Innovations à développer prioritairement de 2014 à 2019.

- Transparence des Titres de compétence sur le marché de l'emploi
- Progression de la validation en /par l'entreprise
- Elargissement de la Reconnaissance des Acquis de Formation (RAF) à d'autres opérateurs.
- Mise en œuvre de Titres de compétence de spécialisation.

Lors de l'instruction de la Nostra confirmation a été établie que la validation des compétences s'adresse effectivement à un public ayant un niveau de qualification peu élevé. La comparaison des taux de réussite suivant le niveau de qualification initial indique également que la validation des compétences **ne réplique pas les asymétries sociales**.

Les **niveaux d'études présentent un taux de réussite fort proche l'un de l'autre**. Moins de 5% séparent en effet le taux de réussite le plus élevé du plus faible, Sup. universitaire étant non inclus.

| Niveau d'étude       | Echec        | Réussi       | Total général | %           |
|----------------------|--------------|--------------|---------------|-------------|
| CEB Primaire         | 28,2%        | 71,8%        | 1113          | 13.9%       |
| Sup. Hors Univ       | 28,4%        | 71,6%        | 457           | 5.7%        |
| C Qualification      | 29,4%        | 70,6%        | 659           | 8.2%        |
| Apprentissage        | 30,5%        | 69,5%        | 131           | 1.6%        |
| CESS                 | 31,2%        | 68,8%        | 2036          | 25.5%       |
| CESI                 | 32,3%        | 67,7%        | 1886          | 23.6%       |
| Autre                | 32,7%        | 67,3%        | 1530          | 19.1%       |
| Sup.Universitaire    | 43,1%        | 56,9%        | 188           | 2.4%        |
| <b>Total général</b> | <b>31,3%</b> | <b>68,7%</b> | <b>8000</b>   | <b>100%</b> |

Taux de réussite en fonction du niveau d'étude (2010-2013)

<sup>1</sup> La Note d'orientation stratégique 2015-2019 et un Résumé de la Note d'orientation peuvent être téléchargés à l'adresse : <http://www.cvdc.be/documents-officiels-et-guides>

## Axes stratégiques

- Un **nouveau site internet** a été mis en ligne en février, avec deux entrées : une entrée grand public, une entrée « pro » (conseillers, entreprises, acteurs de la validation des compétences). Des contenus et une structure adaptés à ces publics sont maintenant proposés. Le site est un des éléments principaux de communication soutenu notamment par des newsletters ciblées (Centres, Conseillers et Grand public) et des actions sur les réseaux sociaux. Ces actions seront encore accentuées en 2015 (création d'un compte linkedin, ...)
- Commencée en 2012, l'articulation des productions du Consortium avec les **profils du SFMQ**<sup>2</sup> s'est considérablement consolidée en 2014. Une avancée significative à ce sujet a été la rencontre entre la direction et les experts méthodologiques des deux instances pour établir un modèle d'avis de conformité des productions du Consortium par rapport aux profils du SFMQ.
- De nombreuses actions ont été menées pour **développer des partenariats** afin de permettre l'utilisation de la validation dans les parcours des demandeurs d'emploi. Parmi celles-ci, soulignons, la collaboration avec l'Interfédé et la Febisp, le suivi de l'outil validation à destination des équipes pédagogiques avec la fédération ALEAP, la suite donnée à la convention avec l'Awiph, le projet de validation des travailleurs sous statut art.60 du CPAS de Bruxelles-Ville sur site extérieur à un Centre de validation agréé et l'approche collective avec le Comité subrégional pour l'emploi et la formation de Verviers
- En 2014, une nouvelle actualisation du tableau de **reprise en formation** a été réalisée. Celle-ci a permis d'ajouter de nouvelles possibilités de dispenses pour les détenteurs de Titres de compétence, notamment au sein de Bruxelles Formation pour les formations de peintre en bâtiment et de plafonneur et au sein du Forem et de l'IFAPME pour les formations de vendeur showroom automobile et de Conseiller commercial en automobile. Par ailleurs, l'IFAPME a quantifié le nombre de personnes ayant repris une formation au sein de son organisme suite à l'obtention d'un ou de plusieurs Titres de compétence. Pour la période 2010 à 2014, ce sont 59 personnes qui ont repris une formation pour la filière Chef d'entreprise pour une acquisition totale de 78 unités et 70 personnes pour la filière Apprentissage et la formation Accélérée en Gestion (FAG) pour une acquisition totale de 98 unités. Pour l'année 2014, Bruxelles Formation a également recensé le cas d'une personne ayant pu valoriser ses deux titres de validation d'employé administratif pour entrer dans la formation d'employé administratif des services commerciaux.

## Axes innovants

- La **Reconnaissance des Acquis de Formation (RAF)** a continué son développement.
- La Cellule exécutive du Consortium, conformément à la Note d'Orientation Stratégique 2012-2014 a fait appel à un avocat spécialisé dans les questions de **traitements de données à caractère privé**.

L'objectif étant de creuser l'hypothèse, notamment sur ses aspects opérationnels d'un transfert d'informations (Titre, compétences portées et identification du candidat) à partir de

---

<sup>2</sup> SFMQ : Service Francophone des Métiers et des Qualifications : <http://www.SFMQ.cfwb.be>

la plate-forme interactive VAL'ID pour les porteurs de Titres de compétence qui en auraient exprimé la volonté.

L'avocat a remis trois rapports portant sur un état des lieux des pratiques du Consortium, les réglementations en vigueur et les propositions d'actions.

Il a été décidé de sérier les propositions en trois catégories (réalisable à court terme, à moyen terme et à long terme) et d'estimer l'investissement en RH et en temps.

- Après avoir rencontré les conditions inscrites dans la Note Stratégique 2012-2014, et suivi le protocole d'un projet pilote expérimental, nous avons validé au sein de l'entreprise Delacre 14 travailleurs qui ont obtenu le Titre de compétence de conducteur de ligne de production en industrie alimentaire, soit un taux de réussite de 100 %.

La réussite de ce projet est due à la collaboration du secteur de l'industrie alimentaire (IFP), de l'entreprise Delacre, de la Cellule exécutive du Consortium et du Centre de validation FormAlim.

Des intérêts particuliers se sont rencontrés autour d'un objectif commun, celui de donner la possibilité à des travailleurs de valoriser leur expérience professionnelle par un Titre de compétence.

**Valider en entreprise**, c'est aussi contextualiser l'épreuve tout en respectant les conditions du référentiel de compétence. FormAlim, le Centre de validation agréé, a validé les compétences des travailleurs et le Consortium de validation a délivré les Titres de compétence.

C'est aussi œuvrer dans le sens du confort et du bien-être du travailleur en favorisant sa réussite.

Un des travailleurs a eu la possibilité de repasser son épreuve après avoir reçu un suivi de son entreprise sur la partie non rencontrée lors de son premier passage.

Tenant compte des conclusions du projet-pilote Delacre, un colloque a été organisé en novembre 2014, apportant aux partenaires sociaux les éléments de réflexion nécessaires leurs permettant de développer une vision stratégique et tactique à destination des acteurs de l'entreprise et d'avoir une réflexion méthodologique avec des représentants de secteurs professionnels sur l'opportunité et les conditions de mise en œuvre de la validation en/par entreprise dans d'autres secteurs et entreprises.

Deux chercheuses française<sup>3</sup> ont présenté les résultats d'enquêtes de terrain menées il y a une dizaine d'années sur la Valorisation des Acquis de l'Expérience en entreprise. Elles ont étudié des démarches collectives de VAE menées dans le cadre d'un dispositif national dont l'essence est comme en Belgique de permettre l'accès de travailleurs non diplômés à des certifications délivrées par les pouvoirs publics<sup>4</sup>.

\*

<sup>3</sup> La validation des acquis de l'expérience est-elle un moyen de reconnaissance du travail ? Marie-Christine Bureau (Lise-Cnam-CNRS), Carole Tuchsirer (Centre d'études de l'emploi)

<sup>4</sup> Actes du colloque-réalisés par Thomas Lemaigre disponibles sur le site cvdc.be, rubrique Actualités